



9 janvier 2009

## **Bilan de la Présidence française de l'Union européenne dans le domaine des drogues et de la toxicomanie (juillet-décembre 2008)**

Avec l'aide des Etats, de la Commission, du Secrétariat général du Conseil et des agences européennes concernées (OEDT, Europol, Eurojust), en relation avec nos interlocuteurs multilatéraux (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Conseil de l'Europe/Groupe Pompidou, OMS), la Présidence française entendait renforcer l'urgence et la visibilité politique de la problématique des drogues en Europe et améliorer l'efficacité de l'action commune.

Il s'agissait aussi de mettre l'accent sur des enjeux concrets : analyse partagée de la menace sur les drogues, mutualisation des moyens d'action des Etats membres, renforcement des coopérations judiciaires et policières, question de l'argent de la drogue, de la saisie et du partage des avoirs criminels, responsabilité des adultes et des parents dans la prévention et le traitement de l'usage et meilleure communication vers l'opinion sur les drogues et la toxicomanie.

### **1) Une coordination européenne renforcée par l'adoption d'un nouveau plan drogue**

Le **nouveau Plan d'action drogue de l'UE** pour la période 2009-2012 répond parfaitement à ces préoccupations. Après 5 journées complètes de négociation, qui ont occupé trois des cinq réunions du Groupe horizontal drogue, le projet a été validé au COREPER le 26 novembre et officiellement adopté au Conseil affaires générales du 8 décembre. Grâce à l'excellent projet préparé et communiqué par la Commission en septembre, ce Plan est plus concis et ramassé que le précédent. Respectueux de la stratégie de l'UE pour 2005-2012, il comporte des orientations nouvelles substantielles, quels que soient les champs concernés (coordination des politiques publiques, réduction de la demande, réduction de l'offre, coopération internationale et information et recherche).

Outre le lancement d'une Alliance européenne contre les drogues, il prévoit notamment un recentrage des actions de prévention vers les adultes, les lieux de travail et la poly-toxicomanie, ainsi que la définition de normes de qualité européenne en matière de prévention, traitement et réduction des risques liés à l'usage de drogues. En matière de réduction de l'offre, il prévoit la mise en place d'un système de profilage scientifique des drogues saisies, d'agences de recouvrement des avoirs criminels et de plates-formes régionales de sécurité, et invite les Etats-membres à renforcer leur coopération policière et judiciaire, y compris en matière de protection des témoins. Par ailleurs, la coopération internationale prendra en compte les nouvelles routes émergentes (Afrique de l'Ouest notamment) et un effort financier accru est prévu pour la mise en œuvre de projets de développement de cultures de substitution à la culture des plantes servant à fabriquer des drogues illicites. Enfin, pour s'appuyer sur des données toujours plus fiables, de nouveaux indicateurs seront définis, y compris en matière de criminalité liée à la drogue, de marchés de la drogue et de culture illicite.

**La réunion des coordinateurs** drogues Etats membres, tenue à Paris le 22 octobre, a quant à elle permis d'engager un double débat sur la problématique de l'alcool en lien avec les drogues illicites et sur les bonnes pratiques en matière de communication envers le grand public sur les drogues et les addictions, deux sujets peu débattus jusqu'alors entre partenaires européens.

Outre les présentations des derniers rapports OCTA et OEDT, l'intervention de différents experts nationaux a permis des échanges fructueux au sein du GHD sur de bonnes pratiques. Deux **colloques thématiques** d'experts ont par ailleurs été organisés. Le premier, sur le thème « argent de la drogue, économie souterraine et saisie des avoirs criminels en Europe » (21 novembre), l'autre, sur le thème des « avancées de la recherche sur les traitements des addictions » (9 et 10 décembre). Ils ont permis l'un et l'autre des présentations et annonces concrètes : communication de la Commission sur l'argent du crime, projet français en vue de la mise en place d'une agence de gestion des avoirs criminels saisis et état des évaluations entreprises sur les recherches poursuivies en Europe dans le domaine des drogues et de la toxicomanie.

Le thème de la mutualisation des moyens de lutte contre le trafic de drogue était au centre des débats tenus lors du **séminaire international, « vers la création d'un Centre de coordination de la lutte anti-drogue en Méditerranée (CeCLAD-M) »**, organisé du 24 au 26 septembre à Toulon, où ce centre a vu le jour début décembre.

## **2) Une unité européenne renforcée dans le cadre des relations avec les organisations internationales**

En matière de relations avec les organisations internationales, le principal résultat est la définition d'un **position commune de l'UE** sur la préparation, aux Nations Unies, de l'**évaluation dite « UNGASS »** (session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les drogues de 1998), sous la forme d'un document de position, comprenant un chapitre général et six annexes thématiques, validé par le GHD, puis adopté par le COREPER en septembre. Cette position commune a facilité le maintien d'une ligne européenne unie et ferme lors des discussions préparatoires à la rencontre à haut niveau prévue à Vienne en mars 2009.

Le consensus obtenu au GHD sur les **priorités du Pacte de Paris** pour l'année 2009 a quant à lui permis à l'UE de peser de tout son poids lors du Policy Consultative Meeting et d'obtenir ainsi l'accord des autres partenaires.

## **3) Un bilan positif en matière de relations avec les pays tiers**

Deux réunions du Mécanisme de coordination UE/ALC en matière de drogue avec les pays d'Amérique latine et Caraïbes (juillet et décembre) ont été organisées. Conformément au mandat confié par le sommet de Lima, le Mécanisme a été renforcé, notamment grâce à l'accord dégagé au sein du Comité technique UE/ALC sur les méthodes de travail. Une réunion UE/Communauté andine organisée en décembre a permis de réaffirmer l'inquiétude de l'UE face aux risques d'extension du trafic de cocaïne causés par le départ de la DEA, et de confirmer que l'UE ne pourrait pas se substituer aux efforts américains. L'Amérique latine et les Caraïbes étaient également au centre des débats lors de la réunion de l'« Information sharing working group », les 5 et 6 novembre au Centre interministériel de formation anti-drogue de Fort-de-France (Martinique).

S'il faut regretter le report à une date ultérieure de la rencontre prévue en novembre avec le Maroc, pour des motifs indépendants de la volonté de la Présidence, quatre **troïkas** ont eu lieu, avec l'Afrique de l'Ouest (juillet), les pays d'Asie centrale (septembre), les Etats-Unis (novembre) et la Russie (décembre).

L'UE a pu réaffirmer son engagement en Asie centrale, notamment en relançant le plan UE/Asie centrale et les échanges avec les Etats-Unis et la Russie ont été très ouverts et fructueux.

Plusieurs initiatives ont concerné l'Afrique de l'Ouest, compte tenu de son rôle croissant dans le trafic international de drogues, et notamment de cocaïne. Outre la troïka drogue, très constructive, avec des représentants de 13 des 15 Etats de la CEDEAO, ainsi que de la Mauritanie, une réunion des officiers de liaison européens spécialisés de la région s'est tenue à Dakar, au Sénégal, le 8 juillet. Le Conseil JAI a adopté fin novembre des conclusions sur le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest, insistant sur la nécessité de coordonner l'action des différents partenaires dans la région. Enfin l'UE a présenté une position coordonnée lors de la conférence internationale organisée le 27 octobre par la CEDEAO à Praia (Cap Vert).

**La question des précurseurs chimiques** a été prise en compte tout au long de la Présidence, notamment lors des réunions avec l'Asie centrale, la Russie et les Etats-Unis, au cours desquelles la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1817 du Conseil de sécurité de l'ONU a été réaffirmée. L'accord entre la Communauté européenne et la Chine est prêt à être signé et la Commission présentera prochainement au Conseil un projet de mandat en vue d'un accord entre la Communauté et la Fédération de Russie.

\*

Ce bilan est aussi le résultat de la mise en œuvre du programme défini par le trio de Présidences. Nous sommes certains que les efforts engagés se poursuivront en 2009, qu'il s'agisse de l'affirmation de la position commune de l'Union européenne à Vienne, du renforcement de notre coopération avec les Etats tiers ou encore de la mise en œuvre du Plan d'action drogue qui doit rester la clef de voûte de toute l'action de l'Union en matière de drogue. A cet égard, la France forme le vœu que la mise en œuvre du Plan donne lieu à des échanges aussi réguliers que possible au sein du GHD.